

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 5	
Adresse de l'entreprise Immeuble les Mahonias 2, Rue Georges Besse 34830 CLAPIERS		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET* 3 8 9 8 7 1 6 5 8 0 0 0 3 2		Code APE 3 0 0 C	
		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 3 0 0 6 2 0 0 6	
		N-1 3 1 0 3 2 0 0 5	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de recherche et développement *	AD	AE
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2006

Désignation de l'entreprise SA - HORTUS TECHNOLOGIES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6.3.7....450.)	DA 637 450	637 450
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB 6 733	6 733
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 5 298	5 298
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG 5 508	5 508
	Report à nouveau	DH (548 988)	(581 047)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 10 571	32 058
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 116 572	106 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 2 175	31 175
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR 2 175	31 175
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 125 137	257 673
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV 554 160	316 244
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 608	608
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 303 048	239 655
	Dettes fiscales et sociales	DY 631 925	556 146
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 52 509	43 961
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC 1 667 387	1 414 288	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 786 134	1 551 463
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 666 949	1 412 113	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 125 137	257 673	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	86 202	FB	FC	86 202	79 765	
	Production vendue	biens*	FD	881 638	FE	FF	881 638	519 953
		services*	FG	942 295	FH	FI	942 295	763 809
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 910 136	FK	FL	1 910 136	1 363 527	
	Production stockée*				FM	(7 971)	6 758	
	Production immobilisée*				FN	284 973	155 347	
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	55 029	44 108	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 244	165	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 247 411	1 569 905
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	82 539	49 385	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	10 029	24 151	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	547 576	344 667	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(38 447)	(1 310)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	592 871	384 325	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	15 359	17 186	
	Salaires et traitements*				FY	631 990	419 160	
	Charges sociales (10)				FZ	217 135	163 597	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	143 530	118 443	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 537	10 268	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		31 175	
	Autres charges (12)				GE	13 115	31 441	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 217 234	1 592 487	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	30 177	(22 582)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		8	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP		8	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	43 341	19 158	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	43 341	19 158	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(43 341)	(19 151)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(13 164)	(41 733)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA - HORTUS TECHNOLOGIES Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 237	22 212		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 237	22 212		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 853	12 485		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 853	12 485		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 616)	9 727		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(31 351)	(64 064)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 257 648	1 592 125		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 247 077	1 560 067		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	10 571	32 058		
RENOUVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 210	12 795		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N				
PENALITES SUR MARCHÉ		Charges exceptionnelles	1 150	Produits exceptionnels		
PENALITES ET AMENDES		15 343				
PENALITES PERCUES				2 726		
PROFIT EXCEPTIONNEL				31		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
ANNULATION REDRESSEMENT JUDICIAIRE		Charges antérieures	1 360	Produits antérieurs		
REGULARISATION TVA ANNEES ANTERIEURES				7 480		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2006

Désignation de l'entreprise		SA - HORTUS TECHNOLOGIES						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		KA	441 152	KB	284 973	KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	13 819	KE	3 523	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1		KM		KN		KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont composants	M2		KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants	M3		KS	4 756	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	31 386	LC	2 180	LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	36 142	LO	2 180	LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	5 903	IU	18 586	IV	
	TOTAL IV				LQ	5 903	LR	18 586	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	497 017	OH	309 262	OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		LT		LU	726 125	IW	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW	17 342	IX	
CORPORELLES	Terrains				LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ		MK	4 756	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				MM		MN		MO
		Matériel de transport				MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				MS		MT	33 566	MU
		Emballages récupérables et divers *				MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				NG		NH	38 322	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				OU		M7		OW	
	Autres participations				OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2F	24 489	2G	
	TOTAL IV				NJ		NK	24 489	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OK		OL	806 278	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 0 6**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA - HORTUS TECHNOLOGIES								Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement de recherche et de développement TOTAL I		PA	259 143	PB	140 601	PC		PD	399 743		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	13 819	PF	174	PG		PH	13 993		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 420	QA	27	QB		QC	4 447		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26 887	QM	2 728	QN		QO	29 615		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	31 307	QV	2 755	QW		QX	34 062		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	304 269	ØP	143 530	ØQ		ØR	447 799		
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*				CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*			
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY	140 601	2J		2K		2L		2M	
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ	174	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst.gales, agenc. et am.des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		RM	27	RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. am. divers	RP		RQ		RR		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	2 728	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup.et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	2 755	SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	143 530	SH		SJ		SK		SL	
CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA - HORTUS TECHNOLOGIES

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	14 223	UR		US	14 223			
	Autres immobilisations financières		UT	10 266	UV		UW	10 266			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	186 536		186 536					
	Autres créances clients		UX	751 294		751 294					
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée * UQ))		UU								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	99 106		99 106				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	25 274		25 274				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	893		893				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	142 157		142 157					
	Charges constatées d'avance		VS	3 218		3 218					
	TOTAUX			VT	1 232 966	VU	1 208 477	VV	24 489		
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	125 137		125 137					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	243 248		55 883		187 365				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	303 048		303 048						
Personnel et comptes rattachés		8C	74 865		74 865						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	171 590		171 590						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	367 079		367 079					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 390		18 390					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	310 912				310 912				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	52 509		8 548		43 961				
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 666 779	VZ	1 124 541	542 238				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 0 6		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible* à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *					
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*					
	Amendes et pénalités (nature :)					
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf. nouveautés page 10 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW) 114		
TOTAL I				10 685		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 19 %, 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*				
		- imposées au taux de 8 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs WX				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations						
Produit net des actions et parts d'intérêts :						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement *					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprise en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Entreprises créées en Corse (art.208 quater A)
		Entreprises créées en Corse (art. 208 sexies)	L4	Jeune entreprise innovantes (art.44 sexies OA)	L5	Pôle de compétitivité (art.44 undecies)
		Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208c)	K3	Zone franche Corse (art.44 décies)	ØT	Zone franche urbaine (art 44 octies)
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS)		ZI	31 351)	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)			20 666	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	20 666	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SA - HORTUS TECHNOLOGIES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
-------------------------------------------------------------	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	663 715
Déficits imputés	K5	
Déficits reportables	K6	663 715
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	20 666
Total des déficits restant à reporter	YK	684 381

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	54 361
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Désignation de l'entreprise SA - HORTUS TECHNOLOGIES Néant *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(581 047)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 058
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	OE	
TOTAL I		OF	(548 989)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	
	- Réserve légale	ZC	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZD	
	- Autres réserves		
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	(548 989)
TOTAL II		ZH	(548 989)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 ()	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	10 439 18 376
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	297 645 129 351
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 ()	XQ	77 629 51 766
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	45 320
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	27 727 70 449
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes	ST	189 825 132 438
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	592 871 384 325
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW	10 000 10 571
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS ()	YZ	5 359 6 615
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	15 359 17 186
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	323 725 259 149
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	222 540 141 120
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2005)*	OB	434 021
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	plus-values à 19 %, 15 % ou 8 %* JB	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	plus-values à 19 %, 15 % ou 8 %* JE	Imputations JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ
- numéro de centre de gestion agréé* XP			
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <u>3</u> handicapés : <u> </u>)		YP	18 14
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	% %
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 à la disposition de la société * doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	<u>0</u>

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉESQualification fiscale des plus
et moins-values réalisées *

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)		Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente* (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+	
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *					+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					+

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))

(A)

(B)

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, les sociétés qui réalisent des plus ou moins-values à long terme doivent joindre à leur déclaration le détail des ventilations entre les plus ou moins-values relevant du taux de 15% et celle relevant du taux à 8%.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % (1), 15% ou 8% (2) ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI ① .	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19% (1), 15% (2) ④	Imputations sur le résultat de l'exercice (3) ⑤	Solde des moins values à reporter ⑥
	à 19 %, 15% (2) ②	à 19 % (1) et imposables sur le résultat de l'exercice en application du 2 ^e alinéa de l'article 219 I-a quater ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Le taux de 19 % s'applique aux plus-values à long terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2005.
 (2) En cas d'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2006, la société doit procéder à la ventilation des moins-values à long terme entre celles qui relèvent du taux de 15% et celles qui relèvent du taux de 8%. Le détail de cette ventilation doit être jointe à la déclaration.
 (3) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-I-97).
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES

Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés {	13					
	14					
	14 bis					
TOTAL (lignes 13, 14 et 14 bis)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

II INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent si cet exercice est ouvert avant le 1 ^{er} janvier 2004 (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant)	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre I, ligne 10)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) [17 - 18]	19	

III RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

(1) Il s'agit du virement à la réserve ordinaire réalisé dans les conditions prévues par l'article 39 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificatives pour 2004.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

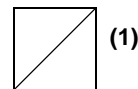
Désignation de l'entreprise : SA - HORTUS TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01042005 et clos le : 30062006		Durée en nombre de mois 1 5
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	86 202
Production vendue - Biens	B3	881 638
Production vendue - Services	B4	942 295
Production stockée	B5	(7 971)
Production immobilisée	B6	284 973
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	5 244
TOTAL A	B9	2 192 382
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	82 539
Variation de stock (marchandises) *	C2	10 029
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	547 576
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	(38 447)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	524 903
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	67 968
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	13 115
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	1 207 683
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	984 698
* voir notice au verso		
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2006

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062006 N° SIRET 38987165800032

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA - HORTUS TECHNOLOGIES

ADRESSE (voie) Immeuble les Mahonias 2, Rue Georges Besse

CODE POSTAL 34830 VILLE CLAPIERS

ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES : NOMBRE DE PERSONNES 3 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 101461

ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES : NOMBRE DE PERSONNES 1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 32319

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination FAVRY FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 18,20 Nb de parts ou actions 38046

Adresse : N° 187 Voie QUAI PAUL BOUDIN

Code Postal 53000 Commune LAVAL Pays FRANCE

Forme juridique I C M Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 19,14 Nb de parts ou actions 40000

Adresse : N° 49 Voie RUE FAIDHERBE

Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCI GAILLARD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 11,20 Nb de parts ou actions 23415

Adresse : N° 10 Voie RUE DE MONTYON

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUIGON Prénom(s) PHILIPPE

Nom marital % de détention 15,40 Nb de parts ou actions 32319

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 2 Voie RUE DU COMPAGNON BLANC

Code Postal 34830 Commune CLAPIERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062006 N° SIRET 38987165800032

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA - HORTUS TECHNOLOGIES

ADRESSE (voie) Immeuble les Mahonias 2, Rue Georges Besse

CODE POSTAL 34830 VILLE CLAPIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

 Exercice ouvert le **01042005** et clos le **30062006** Régime simplifié d'imposition
 ou réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) (cocher la case correspondante)

 Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **C D I Montpellier Nord
40, Rue de Louvois - Hôtel des Impôts La Paillade
34181 MONTPELLIER CEDEX 4**
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

 Identification du destinataire
**SA - HORTUS TECHNOLOGIES
Immeuble les Mahonias 2, Rue Georges Besse
34830 CLAPIERS**

512	322010	3 8 9 8 7 1 6 5 8 0 0 0 3 2	3 0 0 C
Insp., IFU	N° dossier	N° Siret	Code APE

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone:

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
INFORMATIQUESi vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal **1** Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **20 666**
2 Plus-values à long terme
 imposables au taux de 15 % **2**
 (ou 19 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/05)

2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
 (ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C)
 (19 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/05 sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1 **2 bis**)

2 ter Plus-values
 imposables au taux de 16,5 % **2 ter**
2 quater Plus-values
 imposables au taux de 8 %
 (article 219 a *quinquies* du CGI) **2 quater**
2 quinquies Plus-values exonérées
 (article 238 *quaterdecies* **2 quinquies** et 238 *quindecies* du CGI)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 *quater*

 entreprises nouvelles art. 44 *sexies* créées en Corse, art. 208 *sexies* sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zone franche Corse art. 44 *decies*
 entreprises nouvelles art. 44 *septies* créées en Corse, art. 208 *quater A* zones franches urbaines art. 44 *octies* autres dispositifs **3 bis**

 Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies A*) bénéfice ou déficit exonéré **3** plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
 pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*) (indiquer + ou - selon le cas) (ou 19 % pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2005)

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066
3. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions somme prélevée sur la réserve spéciale montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés
4. Crédits d'impôt et imputations

 crédit formation en faveur de la recherche rachat d'une entreprise par ses salariés **4** prélèvement exceptionnel **5** autres imputations
 crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage crédit d'impôt famille **5 ter** réduction d'impôt en faveur du mécénat **5 bis** crédit d'impôt pour investissement en Corse

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

DELTA CONSEILS - 244 RUE JEAN VILAR - 34 090 MONTPELLIER

- du comptable et/ou du conseil *n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables **

A MONTPELLIER Cedex 02 34092006

Signature et
qualité du déclarant
 * Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
 ** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : noms de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

